

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.096**Séance du **VINGT CINQ AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 19 août 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES-CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, PAILLASSON, RICHARD

8 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Christine MOUCHET, Maurice BERTRAND à Pascale PELLIER, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Pier-Luigi BARBERIS à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE, Marc ROGUET à Fabienne PICHAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Lieudit « Les Places » Opération LE MONTEZIA – Compléments à la délibération n°2025-055 du 23 juin 2025 approuvant l'acquisition des surfaces commerciales : achat de 35 places de stationnement, d'un emplacement de livraison et de la terrasse du restaurant

Par délibération n°2025-055 du 23 juin 2025, le conseil municipal approuvait l'acquisition de 7 surfaces commerciales, au sein de l'opération LE MONTEZIA sise 5 route des Hutins.

Les parties ont signé un contrat de réservation qui sera réitéré lors de la signature de l'acte authentique relatif à l'achat desdites surfaces commerciales.

Il est donc encore possible de compléter le contrat de réservation à concurrence des emprises foncières qui s'avèrent nécessaires au fonctionnement des futurs commerces.

Ainsi, il convient d'ajouter l'acquisition des emprises suivantes, matérialisées sur le plan annexé à la présente :

- 1 emplacement de livraison,
- 35 places de stationnement : dont 27 situées dans la contre-allée (numérotées 1 à 27, 1 place PMR située devant le restaurant (portant le numéro 28), 6 places situées entre le bâtiment A et B (numérotées 29 à 34) et 1 place située à côté de la place de livraison (portant le numéro 42).
- La terrasse du restaurant.

N° 2025.096

Considérant qu'il s'agit d'un oubli dans le contrat de réservation, cet ajout ne modifie pas le prix d'achat approuvé par la délibération n°2025-055 visée ci-dessus, soit 2 475 830,40 € TTC.

Pour rappel, dans sa délibération n°2025.056 du 23 juin 2025, le conseil municipal approuvait la participation de la commune à l'acquisition des 13 logements BRS de l'opération et ce à hauteur de 250 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **COMPLETE** la délibération n°2025-055, en approuvant l'acquisition d'1 emplacement de livraison, de 35 places de stationnement et de la terrasse du restaurant, au prix convenu de 2 475 830,40€ TTC,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 août 2025

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/08/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.